

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1594

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Poueyto, Mme Thillaye, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Le fonctionnement du Conseil supérieur de la réserve militaire sera aussi redynamisé dans l'objectif d'accompagner la montée en puissance de la réserve opérationnelle, en veillant à l'organisation de réunions régulières et en augmentant la part des représentants d'employeurs et de salariés des groupes de travail permettant de formuler des recommandations. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) est un organisme de réflexion et de proposition dont la mission majeure est de contribuer à l'évolution du rôle des réserves militaires au service de la défense, de la sécurité et de la cohésion nationale. Il est l'organe de consultation des réservistes militaires et un lieu d'échange sur toute question d'ordre général relative à la mise en œuvre de la loi sur la réserve. Conformément à la proposition n°1 du rapport d'information sur les réserves de 2021 réalisé par l'auteur du présent amendement, ce dernier propose de renforcer la contribution du CSRM à la montée en puissance de la réserve opérationnelle en y augmentant la part des

représentants d'employeurs et de salariés, en veillant à l'organisation de réunions régulières et programmées, ainsi qu'en animant et en créant des groupes de travail en la matière.